

Je passe maintenant à la page 19 où il est dit:

En théorie, des dispositions d'ordre fiscal et monétaire sont susceptibles, à elles seules, de prévenir la hausse des prix. Il suffit donc d'adopter une politique de nature à réduire le pouvoir d'achat et à restreindre par tous les moyens possibles le volume de l'argent en circulation, ainsi que le rythme des dépenses, afin qu'à un moment donné, le volume de la demande sous forme d'argent liquide soit égal à celui de l'offre...

Le rapport mentionne ensuite les difficultés d'ordre pratique que soulève l'exécution d'un tel programme, mais là se trouve le principe: d'une part, la réduction des sommes détenues par les acheteurs éventuels ou l'épargne d'argent réalisée par ces derniers; ou bien, d'autre part, l'accroissement de la production de denrées.

Vu l'excellente autorité que je viens de citer, il convient de répéter que l'homme moyen, se rendant compte des éléments indésirables de la hausse des prix, désire, il va de soi, réglementer les prix d'une façon ou d'une autre. En voyant les étiquettes apposées sur les denrées qu'il désire acheter il atteindrait son but s'il pouvait invoquer les pouvoirs dont jouit le gouvernement en vue de modifier le chiffre que portent les étiquettes. Ce n'est pas la meilleure façon de procéder. On se rappelle qu'après la guerre plusieurs sénateurs,—moi-même d'ailleurs,—se sont élevés contre la régie des prix dont ils ont demandé la suppression aussi rapidement que possible. L'opposition s'est alors rangée à notre avis. Je me rappelle fort bien que le chef de l'opposition (l'honorable M. Haig) a pris une attitude pareille à la mienne. Mais je m'aperçois maintenant que les membres de l'opposition manifestent un léger changement d'attitude. La C.C.F. s'est toujours prononcée nettement en faveur des régies. Pour ma part, je n'en préconise pas le maintien; je voudrais qu'on les abolisse. J'ai sous la main une déclaration émanant d'une sommité en ce qui regarde la régie arbitraire des prix et les effets indésirables qui en découlent. En voici un bref extrait:

Les régies directes ne constituent pas un remède en elles-mêmes; de fait, elles font parfois plus de tort que de bien. Le mieux qu'on puisse en attendre, c'est qu'elles contiennent pendant quelque temps la poussée de la demande. Toutefois, la réglementation des prix, sous quelque forme que ce soit, ne peut pas tenir lieu de mesures destinées à équilibrer l'ensemble de l'offre et de la demande; elle masque l'inflation sans supprimer la cause du mal. A l'égard de tout programme de régies directes, l'appétit vient en mangeant. Enfin, tout régime général de régies directes, même s'il est appliqué habilement et honnêtement, exige une vaste et onéreuse bureaucratie. Dans des conditions moins graves, la régie directe des prix, des salaires, de la production et de la distribution (ces éléments sont inséparables) est incompatible avec une société et une économie libres.

Cette déclaration a été formulée dernièrement par le ministre actuel des Finances, qui certes était convaincu de l'exactitude de ses paroles.

L'honorable M. Vien: Avez-vous indiqué la provenance de cette citation?

L'honorable M. Roebuck: J'affirme que la déclaration émane du ministre, mais je ne crois pas devoir indiquer d'où je l'ai tirée. Je crois ainsi respecter le Règlement.

L'honorable M. Vien: Je comprends.

L'honorable M. Roebuck: Le ministre devait parler en connaissance de cause. Il a participé à l'application des régies au cours du dernier conflit; aussi les connaît-il à fond. J'imagine qu'en de pareilles circonstances il adopterait les mêmes mesures. Je ne lui reproche pas d'agir ainsi. Je me borne à mentionner l'inopportunité des régies, en signalant qu'une autre méthode serait plus avantageuse.

L'honorable M. Vien: En proposez-vous une?

L'honorable M. Roebuck: Mais oui. Voici ma thèse: les régies ont souvent été tolérées par le passé et le seront à l'avenir simplement parce qu'une hausse excessive des prix nuit gravement à l'économie du pays.

J'ai tenté d'étayer ce qui me reste à dire. J'ai déjà mentionné que le problème comporte deux éléments: les denrées d'une part, et l'argent de l'autre. Et au témoignage des citations que j'ai présentées, on peut régir la monnaie aussi bien que les prix.

L'honorable M. Vien: Le sénateur me permet-il une intervention? Ne pourrait-on pas aussi accroître la production des denrées pour lesquelles il existe une demande?

L'honorable M. Roebuck: Oui.

L'honorable M. Vien: Dans quelle mesure le projet de loi favorise-t-il la production des denrées dont il peut y avoir pénurie?

L'honorable M. Roebuck: Il ne la favorise pas du tout; ce n'est pas là le but du projet de loi. Sans doute d'autres mesures en stimuleront la production. Sauf erreur, nous serons saisis d'un projet de loi concernant les matériaux et les services, mais je ne désire pas le débattre pour le moment. Ce que je tiens à commenter c'est l'aspect monétaire du problème que pose la hausse des prix et non pas la question des denrées.

Je désire signaler ici que pour les fins de cette discussion, à tout événement, l'argent ne se borne pas aux pièces de monnaie ni aux billets de banque, qui constituent simplement une promesse de la part d'un